



## Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l. Conseil d'Administration

Affiliée à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.)  
Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.)  
3, route d'Arion, L-8009 Strassen    www.flassa.lu    IBAN LU48 1111 0458 9413 0000

### La protection des données personnelles au sein de la FLASSA

La Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques (ci-après « FLASSA ») est une association sans but lucratif, qui, dans le cadre de ses activités traite des données à caractère personnel des membres appartenant aux clubs qui adhèrent à la fédération.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) s'applique depuis le 25 mai 2018 dans tous les Etats membres de l'Union européenne et représente le nouveau cadre légal au niveau européen à respecter en matière de protection des données. Au Grand-duché, il remplace la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Afin de garantir la conformité de la collecte et du traitement des données à caractère personnel au sein de l'association, la FLASSA s'engage à respecter les points suivants :

#### 1. Informations concernant les données enregistrées

- a. La FLASSA enregistre les informations personnelles des certaines personnes, membres de la fédération ou membres des clubs y adhérant nécessaires à la gestion de la fédération. Les informations personnelles de ces personnes sont enregistrées dans diverses bases de données, listes, documents et fichiers de la FLASSA, sur support papier ou électroniquement.
- b. Les données suivantes sont susceptibles d'être enregistrées :
  - i. Photos des personnes, afin de simplifier sa reconnaissance ou pour des fins de publication sur le site web de la fédération ([www.flassa.lu](http://www.flassa.lu))
  - ii. Historique des certificats médicaux en format PDF ou papier, obligatoire afin d'obtenir une licence auprès de la FLASSA.
  - iii. Historique des licences, brevets, résultats d'examen aux épreuves pratiques et théoriques et autres certificats de chaque personne plongeur, avec la date de demande, de l'envoi et la validité du certificat médical concerné.
  - iv. Historique des virements versés par ces personnes.

#### 2. Inventaire des traitements des données

- a. L'inventaire des traitements des données, jugé complet à la date initiale de publication de ce document se trouve en annexe de ce texte.
- b. Cet inventaire comprend les rubriques suivantes :
  - i. Numéro du traitement n°
  - ii. Objectif poursuivi / finalité
  - iii. Catégories de personnes concernées
  - iv. Catégories de données utilisées
  - v. Destinataires des données
  - vi. Durée de conservation de ces données
  - vii. Transferts de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale
  - viii. Mesures de sécurité organisationnelles et techniques
- c. La fédération se réserve le droit d'adapter cet inventaire périodiquement, afin qu'il reflète la situation actuelle des traitements de données en possession de l'association.

#### 3. Transfert de données à d'autres associations et organismes

La fédération s'engage à ne seulement transférer les données nécessaires à d'autres organisations qui sont nécessaires pour l'obtention d'un brevet, d'une licence, d'une inscription à une activité, stage, formation ou tout autre service demandé.

#### 4. Accès aux bases de données

Les personnes ayant accès aux bases de données électroniques de la FLASSA sont énumérées dans l'annexe 2

#### 5. Site web de la FLASSA

- a. Le site est réalisé avec le logiciel Joomla – actualisé régulièrement. Les données suivantes sont enregistrées : nom, login, mot de passe (enregistré sous forme cryptée), email, date d'enregistrement, dernière visite. Ces données sont seulement accessibles aux personnes indiquées dans l'annexe 2
- b. L'enregistrement des membres sur le site n'est possible que par les personnes indiquées dans l'annexe 2
- c. Chaque membre inscrit veille à utiliser un mot de passe suffisamment protégé.
- d. Les photos publiées sur le site sont un outil important pour la communication interne ou externe. Le choix des photos est fait par l'auteur responsable des articles publiés sur le site respectivement le responsable informatique du site. Pour effacer une photo, il suffit de faire un message à [flassa@pt.lu](mailto:flassa@pt.lu).
- e. Tout le trafic entre le visiteur et le serveur est transféré de manière encryptée par un certificat installé. L'accès par <http://www.flassa.lu> est automatiquement renvoyé à l'accès encrypté <https://www.flassa.lu>.

#### 6. Le droit de rectification

Avec l'envoi des documents, listes, brevets et autres documents, chaque personne est invitée à contrôler ses données et à informer la FLASSA quant à une modification / radiation éventuelle.

#### 7. Le droit à l'oubli

Chaque personne dont certaines informations se trouvent dans les registres de la FLASSA peut demander l'effacement de ses données.

#### 8. La communication entre le club et ses membres

- a. Elle se fait par courrier électronique. Ainsi, chaque club, association membre de la fédération ainsi que les personnes membres de ces associations se déclarent d'accord à recevoir les informations de la fédération par voie électronique.
- b. Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel en vigueur, l'association à l'origine d'une demande s'engage à obtenir le consentement préalable des athlètes membres, respectivement de leurs représentants légaux afin de l'autoriser à communiquer à la FLASSA les informations indispensables pour la tâche du formulaire en question (par exemple: demande de location de voitures - demande de brevets - demande de licences).

### ANNEXES :

**Annexe 1 :** **Registre des activités de traitement** sur base de l'article 30 du règlement général sur la protection des données (document séparé)

**Annexe 2 :** **Liste des personnes avec accès aux bases de données électroniques** (document séparé)

### MODIFICATIONS :

Date	Version	Commentaire
09/11/2019	1	Version approuvée lors de l'AGO FLASSA du 09/11/2019